



Droit de travailler TOUT les dimanches

Par **Charlene980**, le **27/09/2013** à **18:04**

Bonjour, je travaille en boulangerie en tant qu'apprentis. Je fait un CAP commerce et je suis en deuxième années. Voila, sa va faire un ans et demi que je travaille dans mon entreprise et sans mentir, je n'ai eu aucun de mes dimanche sauf mes dimanche de mes congés payés. Ma patronne me dit quel est tout à fat en droit de me faire travailler tout les weekend mais j'en doute. En détaillant mes semaine sa donne ça : Le lundi, je suis en repos ensuite je travaille mardi jusqu'à mercredi (12heures en tout). Après ma patronne me donne mon mercredi en repos et je reprends le jeudi jusqu'à dimanche. Ensuite, le lundi je suis en repos toujours et je vais en cours toute la semaine. Du mardi au vendredi. Et après du samedi au dimanche je travaille. J'aimerais savoir si elle a le droit de me faire travaillé le dimanche de ma semaine de cours en sachant que je fait 36 heures dans ma semaine en entreprise et que je fait 39 heures dans ma semaine de cours et en sachant également que je travaille tout les jour férié sans exceptions. Voila j'espère que je me suis bien exprimé.. Merci

Par **P.M.**, le **27/09/2013** à **19:18**

Bonjour,
En tout cas, vous ne pouvez pas faire un tel horaire cumulé et d'autre part, il faudrait connaître votre âge...

Par **pseudozut**, le **27/09/2013** à **20:14**

bonsoir,

en avez vous discuté avec votre professeur principal au centre de formation

car il y a des règles pour les apprentis, comme pour les salariés adultes

sinon, vous vous rendez a la direction du travail afin que les choses soient mises au point

il me semble qu'il est obligatoire d'avoir 2 jours de congés par semaine

courage

bon week end